



Centre Communal d'Action Sociale
Saint-Germain-du-Corbéis

LES PLANS CANICULE ET GRAND FROID

Plan canicule :

La loi du 30 juin 2004 organise la prévention du risque « canicule ».

Elle confie au maire le soin d'instituer **un registre nominatif des personnes vulnérables** : âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile et qui en font la demande.

Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au préfet, sur sa demande.

En cas de niveau 2 de canicule, décrété par le préfet, **une attention particulière sera apportée à ces personnes**, prise de contact régulière en cas d'épisode caniculaire, rappel des consignes : boire de l'eau régulièrement, fermer les volets, etc.

Peuvent figurer sur le registre :

- ✓ les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- ✓ les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- ✓ les personnes en situation de handicap, bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), de la carte d'invalidité, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité, résidant à leur domicile.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, **l'inscription sur le registre nominatif est indispensable**. Canicule de niveau 2, si la température atteint 18°C et plus, la nuit pendant 3 jours consécutifs, ou 33°C et plus la journée pendant 3 jours consécutifs.

Si vous répondez à l'un de ces critères et si vous le souhaitez ou si vous connaissez une personne correspondant à cette situation, et avec son accord, **vous pouvez retourner le bulletin d'inscription à la Mairie**.

Plan grand froid :

L'inscription est également valable pour une période de grand froid. Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Il dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le CCAS propose aussi des dispositifs rassurants tels que la télé assistance, qui permet de déclencher un appel d'urgence.

Numéros utiles :

- ✓ Information canicule : **0 800 06 66 66** (gratuit d'un poste fixe du lundi au samedi – du 1er juin au 31 août)
- ✓ Urgence : **15 SAMU, 18 SAPEURS-POMPIERS, 112 N° D'URGENCE UNIQUE EUROPEEN**

